

NOURRIR LES ANIMAUX DE LA FORÊT : UNE ATTITUDE BEAUCOUP PLUS NUISIBLE QU'UTILE

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS SENSIBILISE LES QUELQUES USAGERS ET RIVERAINS DES MASSIFS FORESTIERS QUI NOURRISSENT LES ANIMAUX SAUVAGES COMME LES SANGLIERS, ET CE EN IGNORANT LES CONSÉQUENCES D'UN TEL GESTE.



Intrusion d'un sanglier en ville

DES APPORTS DE NOURRITURE ARTIFICIELS ?

Pendant une forte pénurie de fruits forestiers ou pour éviter les pénétrations régulières des animaux sauvages, des apports de nourriture artificiels (maïs) peuvent être réalisés.

Dans ces cas d'extrême urgence, l'ONF en assure l'organisation et la mise en oeuvre en forêt domaniale.

Les lieux d'apport sont ainsi définis dans le but de maintenir les animaux au coeur des forêts.

Trop souvent usagers et riverains des massifs forestiers se plaisent à nourrir les animaux sauvages de la forêt (sangliers, renards, chevreuils). Inspirées des meilleures intentions, ces personnes pensent qu'en les nourrissant, cela améliore leur bien-être. Ils considèrent également qu'offrir une source de nourriture les aide à survivre ou « à passer l'hiver » dans les meilleures conditions.

L'alimentation des animaux sauvages peut avoir des conséquences négatives, imprévisibles et parfois dangereuses. En effet, l'apport de nourriture en lisière de forêt, voire en milieu urbanisé altère le caractère sauvage de certains animaux, notamment les sangliers. La plasticité et l'opportunisme du sanglier en tête, comme du renard, leur permettent de s'adapter à la présence humaine en lien avec la présence de nourriture, ce qui modifie leur comportement. Ne fuyant plus, ils n'hésitent plus à s'aventurer en dehors de la forêt, pour se rapprocher des zones urbaines, dans l'espoir d'y trouver à manger. Ces intrusions sont également être plus fréquentes en période de pénurie de fruits forestiers.

Des situations qui peuvent également générer d'autres effets importants : accidents de la route, dégradation de biens publics ou privés (propriétés, clôtures, jardins, etc.) ou encore prolifération d'espèces attirées par ces déchets alimentaires (rongeurs).

Les grands animaux de la forêt, sangliers, renards et cervidés, se nourrissent des ressources du milieu naturel dans lequel ils vivent. Les sangliers, par exemple, s'alimentent notamment de fruits forestiers (glands, faînes, châtaignes) ou encore de vers de terre, larves, etc. Par conséquent, leur alimentation doit se faire en forêt.

En matière de prévention, l'ONF tient, d'une part à sensibiliser sur les risques liés à l'apport de nourriture ou à la présence de déchets en lisière de forêt et d'autre part à effectuer des actions de régulation continues, en période de chasse, dans les parties forestières à proximité des zones résidentielles les plus touchées.